

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 498

présenté par  
Mme Ramassamy et M. Vialay

**ARTICLE 52**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Les prestations mentionnées à l'article L. 511-1 du même code ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

100 millions d'euros supplémentaires vont être retirés dans le budget 2020 aux familles à cause d'une nouvelle sous-indexation des prestations familiales. Aussi, le quasi-gel des prestations familiales sur 2 années de suite va conduire à une économie de 400 millions d'euros aux dépens des familles.

Il ressort de ce présent projet de loi que les familles de plus de trois enfants et les familles monoparentales seront les plus touchées.

Le présent amendement vise donc la revalorisation pour 2020 du montant de toutes les prestations familiales en fonction de l'inflation.